

DIVERS - Informations sur les décisions prises par Madame la Présidente

I. Informations sur les décisions prises par Madame la Présidente

042-2020- COMMANDE PUBLIQUE - Congélation de conduites poste de relevage de Dranse - CLASSEMENT SANS SUITE

La présente décision concerne le classement sans suite du marché de congélation de conduites poste de relevage de Dranse

Vu l'article L.5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Vu l'AAPC du 22/07/2020 publié sur le profil acheteur de la collectivité et au Boamp, pour congélation de conduites poste de relevage de Dranse,

La consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, un nouvel avis d'appel public à la concurrence sera lancé très rapidement.

La présidente de la CCPEVA :

- **DECIDE de déclarer sans suite le marché pour congélation de conduites poste de relevage de Dranse**

043-2020- COMMANDE PUBLIQUE – BUDGET ASSAINISSEMENT – Groupement de commandes entre la commune de Châtel et la CCPEVA pour la réalisation de travaux sur le secteur de Super-Châtel

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 concernant l'autorisation de créer des groupements de commandes et de signer les conventions constitutives correspondantes dans lesquelles le marché ou la part du marché de la CCPEVA est inférieure aux seuils des procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services et inférieure à 2 000 000 €HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique relatif à la constitution de groupements de commandes,

Une 2ème tranche de l'opération « mise en exploitation de la source de Meurba » sera réalisée au cours de l'année 2020 par la commune de Châtel. Les travaux concernent la pose en tranchée de 700 ml de conduite de refoulement ainsi que la pose en tranchée commune de 570 ml de conduite de distribution d'eau potable, depuis la route du Petit-Châtel jusqu'au hameau de Sur le Crêt.

En coordination de ces travaux, il apparaît opportun d'effectuer la pose d'un collecteur d'eaux usées qui permettrait à terme de relier au réseau public d'assainissement le secteur de Super-Châtel (potentiel 1 hôtel restaurant, 5 restaurants, quelques chalets).

Pour ce faire il est donc proposé de constituer un groupement de commandes avec la commune de Châtel afin d'assurer une cohérence d'intervention et de permettre la réalisation d'économies d'échelle.

Ce groupement de commandes a pour objet la désignation commune des entreprises en charge de la réalisation des marchés de travaux entrant dans les champs de compétence respectifs de la commune de Châtel (eau potable) et de la CCPEVA (assainissement).

La convention constitutive de groupement de commandes fixant les modalités d'organisation du groupement et dont le projet est ci-après annexé désigne la commune de Châtel comme coordonnateur du groupement de commandes.

Considérant ce qui précède,

La présidente de la CCPEVA :

- **AUTORISE la création d'un groupement de commandes avec la commune de Châtel pour la réalisation de travaux sur le secteur de Super-Châtel ;**
- **DECIDE de signer la convention constitutive de groupement de commande correspondante ci-après annexée.**